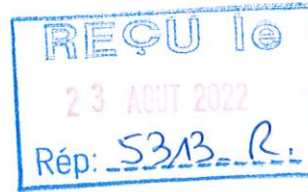




CCI LITTORAL
HAUTS-DE-FRANCE



COMMUNAUTE DE COMMUNES
PONTHIEU MARQUENTERRE
Monsieur Claude HERTAULT
Président
33 bis route du Crotoy
BP 40038
80120 RUE

Calais, le 28 juillet 2022

Dossier suivi par M. Nathanaël GIRAUDEAU
n.giraudeau@littoralhautsdefrance.cci.fr

Vos ref. 2022/D/2772-A

Objet : Modification du PLU de la commune de Buigny-Saint-Maclou / Amendement Dupont
Dossier suivi par le Service Urbanisme Mutualisé de la CCPM

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier par lequel vous portez à la connaissance de la CCI Littoral Hauts-de-France un dossier relatif à la modification du PLU de la commune de Buigny-Saint-Maclou et nous vous en remercions.

Après examen de ce dossier, nous n'avons aucune remarque à formuler et nous ne pouvons qu'émettre un avis favorable puisque la modification visant à ramener de 75 m à 20 m l'inconstructibilité des terrains situés le long de la RD1001, permettra d'accueillir des activités économiques sur la zone de l'aérodrome tout en respectant les autres règles inscrites à l'actuel PLU.

Soyez assuré de la disponibilité des services de la CCI Littoral Hauts-de-France pour vous accompagner sur tout sujet lié au développement économique de votre territoire.

Nous vous prions de croire, **Monsieur le Président**, à l'assurance de notre considération distinguée.


François LAVALLEE
Président CCI Littoral Hauts-de-France